

Beauvais, le 26 août 2026

Objet : Porter à connaissance / Maintien d'une plateforme

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 30 juillet 2026, la société Parc éolien Chemin du Bois Hubert demande au Préfet l'autorisation de maintenir la plateforme qui avait été créée pour le remplacement du roulement arrière de l'éolienne n° E12 située Chemin du Bois Hubert, sur la commune d'Angivillers (60)

Il est donné acte de cette demande, sous réserve du respect des termes de l'accord conclu avec le propriétaire-exploitant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation
Le Chef de l'Unité Départementale

Stéphane CHOQUET

PARC ÉOLIEN DU CHEMIN DU BOIS HUBERT
CEOLCBH60 - Chez ENGIE GREEN
250, rue Maryam Mirzakhani
Immeuble le Terra
34000 MONTPELLIER
yvan.bomble@engie.com
sarah.pellerin@engie.com